



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 07.09.2009 L'an deux mille neuf et le quatorze septembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr DELPOUX, Mme BORELLO, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr MARTY, Mlle CARLES, Mme DESFARGES-CARRERE, Mrs RASKOPF, KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIÉ, RAHOU, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 09/129 **Absents excusés** : Mr BOUDES, Mme COMBES, Mrs RAYNAL, DE GUALY, Mme BORIES, Mr GALINIÉ.

Secrétaire : Mr BÉNÉZECH.

Objet de la délibération

AVIS SUR LE PLU DE LA COMMUNE DE CUNAC
Rapporteur : Monsieur Delpoux

Par délibération du 29 juillet 2009, la commune de Cunac a arrêté le projet de son Plan Local d'Urbanisme. Conformément à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, les communes riveraines sont appelées à donner leur avis.

Adopté à l'unanimité

La révision du PLU de la commune de Cunac est nécessaire pour ouvrir à l'urbanisation sous forme d'aménagement (ZAC) les terrains "le Travers de la font del Puech" et "la Combe" situés sur le versant donnant route vieille de Montplaisir et zonés AUO.

Considérant que l'urbanisation desdits terrains a des conséquences en terme d'assainissement, d'hydraulique et de circulation sur la commune de Saint-Juéry,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DONNE un avis favorable au projet de PLU de la commune de CUNAC.

DEMANDE à la commune de Cunac de réaliser une étude dans le cadre de l'aménagement de ces terrains, qui portera sur les plans de circulation des véhicules route Vieille de Montplaisir, et sur les problèmes liés à l'assainissement et à l'hydraulique.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 07.09.2009 L'an deux mille neuf et le quatorze septembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr DELPOUX, Mme BORELLO, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr MARTY, Mlle CARLES, Mme DESFARGES-CARRERE, Mrs RASKOPF, KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIÉ, RAHOU, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 09/134 **Absents excusés** : Mr BOUDES, Mme COMBES, Mrs RAYNAL, DE GUALY, Mme BORIES, Mr GALINIÉ.

Secrétaire : Mr BÉNÉZECH.

Objet de la délibération

AVIS SUR LE PLU DE LA COMMUNE DE CUNAC *Rapporteur : Monsieur Delpoux*

Par délibération du 29 juillet 2009, la commune de Cunac a arrêté le projet de son Plan Local d'Urbanisme. Conformément à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, les communes riveraines sont appelées à donner leur avis.

Adopté à l'unanimité

Une modification ou une révision du PLU de la commune de Cunac sera nécessaire pour ouvrir à l'urbanisation sous forme d'aménagement (ZAC) les terrains "le Travers de la font del Puech" et "la Combe" situés sur le versant donnant route vieille de Montplaisir et zonés AUO.

Considérant que cette future urbanisation desdits terrains aura des conséquences en terme d'assainissement, d'hydraulique et de circulation sur la commune de Saint-Juéry,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DONNE un avis favorable au projet de PLU de la commune de CUNAC.

DEMANDE à la commune de Cunac de réaliser une étude, lors de l'aménagement futur de ces terrains, qui portera sur les problèmes de circulation des véhicules route Vieille de Montplaisir, et sur les problèmes liés à l'assainissement et à l'hydraulique.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,

Annule et remplace la délibération n° 09/129